

COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe

Notice explicative relative au réseau d'alimentation en eau potable

PLU APPROUVE par
délibération du conseil municipal
en date du 15 février 2008

Louis MASSIAS
Le Maire



AGENCE DE STRASBOURG
11, RUE DES CORROYEURS
67087 STRASBOURG CEDEX 02
TÉL. : 03 90 20 47 90
FAX : 03 90 20 47 99

NOTICE EAU POTABLE

Commune de Fousseماغne

La présente note, relative au réseau d'alimentation en eau potable, établie dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Fousseماغne, comprend :

- Le plan du réseau d'alimentation en eau potable existant et des extensions projetées au 1/2000^{ème}.
- La présente note technique décrivant les caractéristiques essentielles de ce réseau en son état actuel et futur.

1. Réseau actuel:

La commune de Fousseماغne fait partie, pour l'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Le réseau est alimenté par un puits de captage (D.U.P. pour le périmètre de protection en date du 17/11/1977) localisé proche du quartier Vernois. Le puits, d'une capacité de pompage de 130 à 150 m³/jour, alimente un château d'eau d'une capacité de stockage de 80m³.

La consommation journalière de la commune est de 130 m³/jour.

Le réseau de distribution est bouclé sur une alimentation supplémentaire située sur la route de Frais.

Le réseau de distribution est en fonte et d'un diamètre compris entre 100 et 150mm.

Quelques raccordements privés en plomb subsistent. Ils sont remplacés progressivement par la Communauté de Communes.

La pression du réseau d'alimentation est de 4 bars.

Concernant la qualité de l'eau en 2006, 100% des analyses des bilans bactériologiques étaient conformes.

La défense incendie fait l'objet d'un rapport annuel établi par les sapeurs pompiers et la commune. Deux réserves permettent d'assurer le débit nécessaire :

- une citerne située sur le Faubourg St Martin,
- l'étang situé en bordure de la RD 419 au nord du Faubourg St Antoine.

2. Réseau futur :

2.1. Les zones AU :

2.1.1. La zone IAU/IIAU :

Située au nord du Faubourg St Martin, cette zone pourra être desservie par une conduite DN 100mm par bouclage sur la conduite DN 100mm Faubourg St Martin et la conduite DN 150mm en entrée nord du village.

2.1.2. La zone IAUX « La Glacière » :

Située en continuité de la zone artisanale cette zone pourra être desservie par une conduite DN 80mm traversant l'actuel zone et bouclée vers le réseau de la rue de Reppe.

2.1.3. La zone IIAU « Sur les Pénates » :

Située au nord du Faubourg St Antoine, cette zone pourra être desservie par une conduite DN 100mm, raccordée en bouclage à partir de la conduite DN 125mm du Faubourg St Antoine.

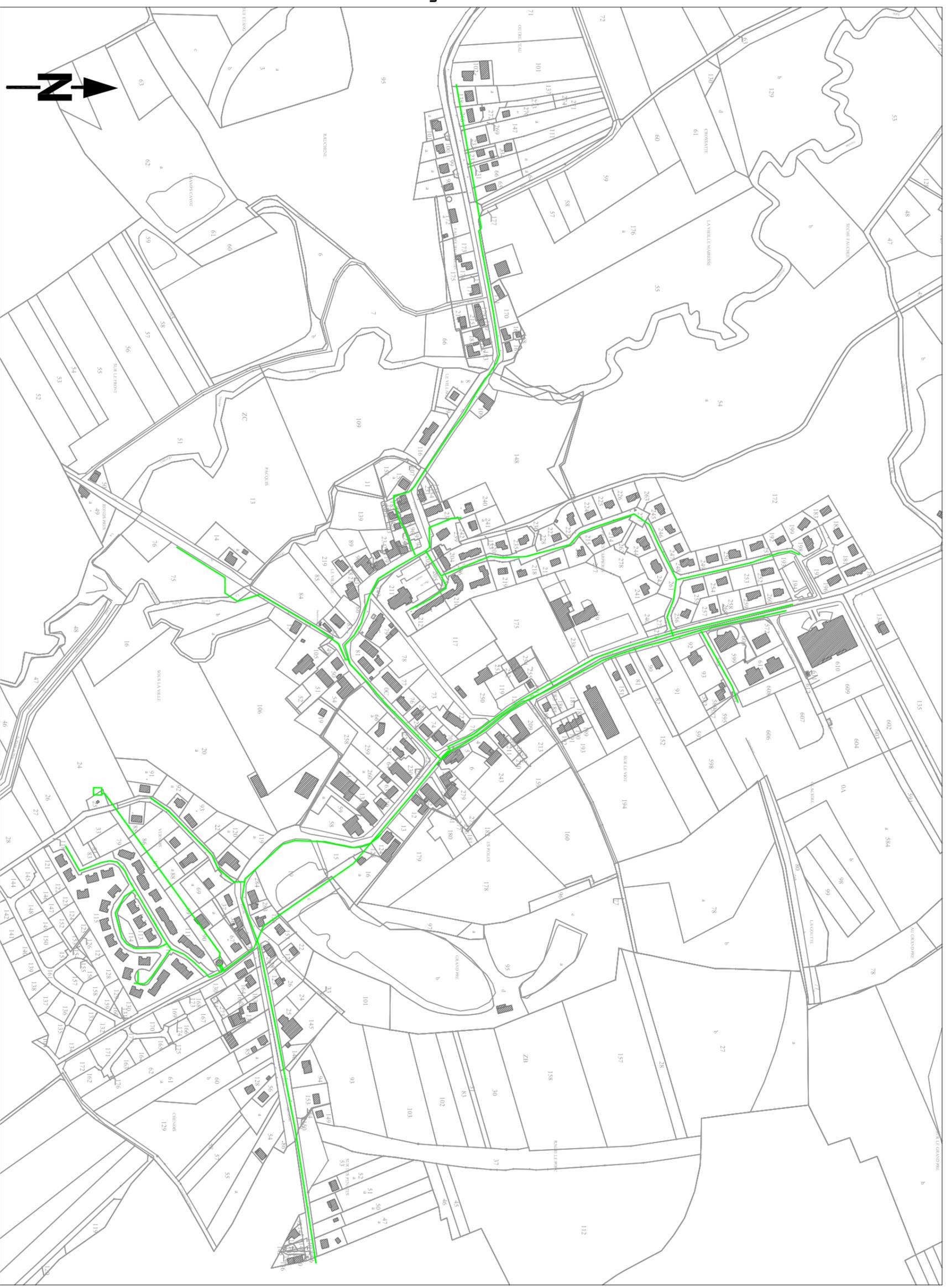
2.1.4. La zone IAU « Chenois »

Située au nord du lotissement « Le Chenois », la zone pourra être desservie par une conduite DN 100mm en bouclage entre le réseau existant dans le lotissement et la conduite DN 125mm du Faubourg St Antoine.

2.1.5. 2.1.5. La zone IIAU de la Rue d'Alsace :

Située autour du Chemin de la Gasse, la zone pourra être desservie par une conduite DN 100mm reliant le réseau DN 100 et 125mm existant dans la Rue des Vosges de part et d'autre de la zone.

PLAN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



— Réseau de distribution
d'eau potable